



# ACCORD D'INTÉRESSEMENT 2026-2027

## Notre syndicat a signé : On vous explique pourquoi

La CEBPL s'est dotée d'un nouvel accord d'intéressement pour 2026 et 2027. **Pourquoi s'engager sur seulement deux ans ?** Ce choix pragmatique permet de se prémunir contre les incertitudes liées aux futures élections présidentielles et au changement de Directoire, qui pourraient peser sur la distribution. Cette durée réduite offre la flexibilité nécessaire pour renégocier rapidement les critères.

### Comment est calculé l'intéressement ?

L'enveloppe de référence (RGA) repose sur :

- La **performance financière** de l'entreprise, notamment le **RNPG**, avec un **taux de redistribution de 7,5 %** ;
- Des **critères qualitatifs**, notamment le **NPS** et le **pourcentage de sociétaires à l'entrée en relation**, pour une enveloppe pouvant aller jusqu'à **3 millions d'euros**.

Un **plafond global de 16 % de la masse salariale** est prévu pour la RGA.

### Comment est répartie la prime ?

La répartition se fait selon deux critères :

- **45 %** en fonction de la **rémunération** ;
- **55 %** en fonction du **temps de présence**.

### Quand sera-t-il versé ?

Le versement doit intervenir **au plus tard le dernier jour du 5e mois suivant la clôture**. Les salariés pourront choisir un versement direct ou une affectation sur les dispositifs d'épargne salariale, notamment le **PEE** ou le **PERCOL-I**.

### Pourquoi notre syndicat a signé :

Nous avons fait le choix de signer cet accord car il permet :

- De maintenir un **dispositif d'intéressement** sur les deux prochaines années ;
- D'associer les salariés aux résultats de l'entreprise à travers des critères **financiers** mais aussi **qualitatifs** ;
- De garantir un cadre clair de calcul, de répartition et de versement.

## Notre engagement :

**Que la richesse créée par les salariés leur soit redistribuée.**



**Vos représentants :** Lionel BOURVA, Alain CLODIC, Laurent CORBE, Marie-Laure CRENN, Arnaud LE POGAM, Alexandre MILLER, Michèle NOUVEL, Romuald ODILE SYLVAND, Valérie PAVIC, Valérie RAULT.

Pour nous contacter : [bretagne-pays-de-loire@syndicat-unifie.net](mailto:bretagne-pays-de-loire@syndicat-unifie.net)  
Sur internet <https://www.syndicat-unifie.net/>

Pour télécharger notre application,  
Flashez ce QR Code

